Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 3

Rubrik: [Lettre de lecteur]
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Union. Concorde.

L'assemblée Générale des Représentants provisoires du Païs de Vaud, a reçû de la part du citoyen Marc-Robert-Charles-Juste Dapples de Lausanne, agé de dix ans, l'offrande patriotique de quatre pièces d'argent, prix de son application dans les études:

Charmée de trouver des sentiments si beaux dans un cœur aussi jeune, Elle a non-seulement décrété mention honorable de ce don ; mais elle a encore appelé dans son sein le jeune citoyen qui en a fait l'offrande, pour lui témoigner les sentiments unanimes dont ses membres sont pénétrés.

Il paraît. L'assemblée lui adresse ses remerciements. Elle se plait à voir en lui un des soutiens de la Patrie. Elle l'assure de sa bienveillance et de son amitié, et elle charge son Président de lui donner l'accolade fraternelle.

Expédié sous le sceau de l'assemblée et les signatures requises, le 31 Janvier 1798.

Chancellerie du païs de Vaud,

VALIER, *secretaire*. MIÉVILLE.

(L. S.)

Nous remercions M. Dapples d'avoir bien voulu nous confier cette pièce intéressante, et nous saisissons cette occasion pour prier ceux de nos lecteurs qui possèdent des documents de ce genre ou d'autres renseignements curieux sur notre histoire nationale, de bien vouloir penser à nous.

L. M.

Nous empruntons au *Démocrate* les détails suivants sur la fête donnée, le jour de l'an, par la jeunesse d'Avenches :

Un piquet de cavaliers, rappelant, par leur costume, les hussards allemands, ouvrait et fermait la marche d'un nombreux cortége, où se voyait d'abord une troupe de hallebardiers suisses aux couleurs traditionnelles, précédés de tambours et suivis d'une musique ; — puis cinq druides couronnés de lierre et portant un autel ; — un corps de soldats helvétiens. Ensuite, venaient le groupe de l'indépendance vaudoise, celui des saisons, et enfin le char de la liberté, protégé par les milices nationales.

Après avoir parcouru, en bon ordre, la principale rue de la ville, le cortége s'est arrêté pour exécuter des représentations aussi variées qu'intéressantes. En voici un court et incomplet narré.

L'étranger a envahi le sol sacré de la patrie et causé d'affreux malheurs. Les Helvétiens s'arment pour prendre une éclatante revanche; mais avant d'agir, leur chef va consulter les prêtres. En prédisant des succès glorieux, les druides remplissent de joie les soldats qui font bruyamment résonner leur chant de guerre, tout en exécutant des danses caractéristiques. C'était très bien, sauf pour ceux des acteurs qui commettaient l'anachronisme de fumer; au temps dont ils rappelaient la mémoire, le tabac était encore dans l'inconnue Amérique!

La parole est au 3me groupe. Un acteur, costumé comme les magistrats du commencement de ce siècle, déclame avec feu les quatre premières strophes de la belle poésie d'Hosemann sur la liberté. Dès qu'il a terminé, un second annonce l'heureuse nouvelle que, grâce à l'intervention bienveillante du Premier consul, le Pays de Vaud est devenu le 19e canton de la Confédération helvétique. L'arbre de la liberté est planté ; le drapeau vert et blanc, à la devise expressive, est arboré. L'agriculteur, le vigneron, l'artisan, l'enfant, la femme, viennent successivement prêter le serment civique. Le peuple, représenté par toutes ses classes, danse une joyeuse ronde autour de l'emblématique sapin, cela en chantant avec entrain l'admirable hymne du doyen Curtat, que les petits-fils entendent avec plaisir après leurs grand'pères. Il faut dire que c'était aussi bien exécuté que bien combiné.

Voici venir le groupe des saisons. Par des costumes et des emblèmes bien choisis, il rappelle les travaux des divers mois de l'année. Chantez, dansez, charmants garçons, gracieuses jeunes filles ; nous avons du plaisir à vous voir et à vous entendre : nous vous admirons, quoique nous soyons sûrs qu'une autre fois il y aura plus de mesure, plus d'accord dans vos voix et dans vos pas.

Voyez à l'extrémité ce char majestueux! Sur un trône élevé, une jeune fille, coiffée du bonnet phrygien, figure la Liberté ; elle tient dignement l'étendard national, et brandit un glaive pour le défendre. Les miliciens sont là pour la protéger : c'est tout à fait leur rôle. De nombreux enfants, figurant le peuple suisse dans ses divers costumes, accompagnent la déesse. Tous chantent avec animation. Si les voix sont faibles, n'oublions pas que les acteurs sont bien jeunes et gagneront avec l'âge et l'exercice.

Tant de bonne volonté de la part des jeunes et dévoués acteurs méritait un témoignage public de reconnaissance. M. Vallotton-Aubert, se faisant l'organe des nombreux spectateurs accourus du dehors, les remercia par une chaleureuse improvisation.

Lausanne, le 12 janvier 1870.

Messieurs,

Veuillez me permettre quelques réflexions qui m'ont été suggérées par certaines paroles prononcées dans un cours public qui se donne actuellement à Lausanne.

Chacun sait comment les étrangers sont accueillis dans notre aimable contrée ; non pas aussi bien, mais beaucoup mieux que les citoyens du pays. On les entoure, on les protége, tous les emplois leur sont libéralement ouverts. Aussi, le premier soin de quelques-uns d'entr'eux, dès qu'ils se voient en position de réussir, consiste à rabaisser le peuple vaudois. Les uns disent que l'intelligence des Vaudois est trop faible pour comprendre les profondeur

de la science que ces messieurs venus de l'étranger cherchent à nous communiquer; les autres vont plus loin. Ils prétendent que la nation vaudoise tout entière marche à l'idiotisme, et la preuve, c'est le magnifique édifice que l'on fait construire à Cery.

Nous voulons supposer pour un instant que le jugement de ces Messieurs ne souffre aucune contradiction, convient-il à un hôte, reçu avec bonté dans une maison particulière, de critiquer les appartements où il loge et les mets qu'on lui sert. Il lui convient encore moins sans doute de faire des observations sur la famille de son amphitryon, de faire remarquer que son fils est crétin ou sa fille bossue.

Un jeune homme, bien connu du public lausannois, a consenti, en vue d'une bonne œuvre, à être à la fois auteur et acteur d'une petite comédie. Est-ce une raison pour le critiquer publiquement et le confondre sans doute avec ces idiots dont le canton de Vaud est si largement doté. Cependant, ce prétendu jeune homme blasé a fait jusqu'ici d'excellentes études; il a même obtenu son baccalauréat, et tout le monde n'en peut pas dire autant.

Qu'on cesse donc, soit en particulier, soit en public, ces insinuations et ces personnalités malveillantes.

Les cours ne perdront rien pour être débarrassés de ces jugements présomptueux, qni dénotent toujours chez leurs auteurs une absence complète de tact et de convenance. *Un abonné.*

Les pygmées bossus de l'Utliberg.

Conte.

VIII

Les jeunes filles portaient des pantalons par dessous leurs jupes; les jeunes garçons avaient de jolies blouses de diverses étoffes, de sorte qu'il n'était pas facile de distinguer les uns d'avec les autres. Hier encore, pensa Jean-Henri, les enfants se rendaient, la palette à la main, à l'école, et aujourd'hui les voilà munis de livres, de cahiers, d'ardoises, les garçons portent même un sac, comme les enfants de la ville. Et pourtant... soupira Jean-Henri, et pourtant... c'est bien le Wiedikon que je connais. Il faut que je sois atteint d'une maladie, car je reconnais et ne reconnais pas. C'est et ce n'est pas Wiedikon. Je vais demander aux enfants.

Lorsque la peuplade enfantine aperçut Jean-Henri, elle poussa une de ces huées incommensurables que nous savons. Les plus petits prirent la fuite en criant de peur. Quant aux plus grands, ils entourèrent Jean-Henri, en criant à tue-tête : « Le Juif errant! voilà le Juif errant! » Jean-Henri les regarda avec colère et en les menaçant, mais nos jeunes gens crièrent de plus belle : « Hou hou hou, quelle barbe! quelle barbe de sanglier! » Jean-Henri, hors de lui-même, les menaça du poing. Une grêle de pierres répondit à ce geste, et les enfants redoublant leurs cris, dirent : « Le Juif errant! il faut le lapider! » Sentence qui eût reçu une exécution immédiate, si Jean-Henri n'eût pris la fuite. La Sihl qui borde le chemin eût fourni le matériel nécessaire. Il traversa le village à la course et ne s'arrêta que lorsqu'il n'entendit plus les cris. Hors d'haleine, il fit une halte. Je ne suis donc plus Jean-Henri, le fils du juge, je suis le Juif errant! Oh! ma tête, où en est-elle? je m'y perds. Et, plein de tristesse, il reprit son chemin.

A dix pas de là, il trouva une petite fille qui, revenant de l'école, allait à la maison. Il se hâta, d'un pas furtif, et ayant rejoint l'enfant sans qu'elle l'eût entendu venir, il la saisit par le bras. Elle le regarda en tremblant d'effroi. Jean-Henri lui dit avec douceur : « Pourquoi trembler, enfant? je ne veux point te faire de mal! » Elle répondit : « Oh! si vous essayez de me mordre, je crierai au secours! » — « Allons donc! petite folle! me prends-tu pour un loup garou? Je ne veux te faire aucun mal, je te prie seulement de me dire si le maître d'école ne demeure plus dans la maisonnette qui a une petite tour sur le toit?

— Le maître d'école? Connais pas!

— J'entends l'homme qui montre l'A B C dans l'école, qui apprend à épeler et à lire.

— Haha! vous voulez dire Monsieur l'instituteur; mais il ne nous enseigne ni à épeler ni à lire. Il nous enseigne la calligraphie, le calcul, le chant, le dessin, la géographie, l'histoire et bien d'autres choses encore.

— Quoi? tu ne connais pas encore l'A B C? Alors tu ne sais non plus pas lire!

— Hé! pourquoi pas? Je lis fort couramment.

— C'est drôle! J'ai appris l'A B C, mais on n'allait pas plus loin, et je ne sais pas lire.

— Oh! nos enfants de la première année savent tous lire.

— Dans les livres? Ce serait un beau diable!

— Pfoui! on ne dit pas ainsi, il n'y a pas de diable. (Le Grand Conseil de Zurich, après 1830, a aboli d'office le diable, et défendu, sous peine de destitution, soit aux régents, soit aux pasteurs, d'en parler.)

— Que dis-tu là, enfant, s'il n'y avait point de diable, il n'y aurait point non plus d'enfer.

— Il n'y a que les gens superstitieux qui osent prétendre que Dieu, qui est si bon, ait créé un enfer.

— O Jésus! s'écria Jean-Henri pétrifié, ainsi, depuis hier, toute crainte de Dieu a disparu. Mais dis-moi, chère enfant, comment s'appelle ce village où tu vas à l'école?

— Wiedikon.

— Ainsi je ne me trompe pas. Et, encore une chose, dis-moi, chère enfant, pourquoi tes camarades m'ont appelé Juif errant?

— Parce que vos habits sont sâles et en désordre, vos cheveux sont démesurément longs et votre barbe fait peur.

Jean-Henri, effrayé, lâcha le bras de l'enfant, pour porter la main à son menton. La jeune fille s'enfuit à toutes jambes. Jean-Henri resta foudroyé, anéanti. Sa barbe, qui lui couvrait la poitrine, était dans le plus grand désordre; il la prit dans ses mains et vit qu'elle était noire. Il reconnut de même que ses cheveux descendaient jusqu'à la ceinture. Sa belle redingote était fanée, montrait la corde, était transparente à force d'être mince. Le cuir de sa gibecière était moisi, couvert de longs poils blancs, la mousse avait même poussé par places. « Suis-je moi, ou ne suis-je plus moi? se demanda-t-il, les larmes aux yeux. » Il lui vint alors à l'idée de se rendre au *Sauvage* où ses amis et ses connaissances avaient l'habitude de se réunir; probablement y apprendrait-il, au juste, ce qui en était. En conséquence, il se mit à marcher à grands pas, et sans s'inquiéter de ce qui se passait autour de lui. L'observation qu'il venait de faire que, non-seulement tout avait changé dans le monde, mais que lui-même avait changé, lui donnait beaucoup à réfléchir. Le pis, c'est que le monde était changé en bien, tandis que lui, Jean-Henri, se trouvait changé à son désavantage. Le monde était rajeuni, et lui était vieilli.

Ce fut au milieu de ces pensées qu'il arriva à l'Aussershil, sa commune d'origine, où il devait connaître tout le monde. Mais personne ne le connaissait. On passait devant lui en riant, mais il ne reconnaissait non plus personne. Tout le village avait changé, si bien qu'il s'y égara même. Trois nouvelles chaussées traversaient l'endroit, et venaient aboutir au pont de la Sihl. La porte de la ville, ainsi que les remparts, avaient disparu, et, à leur place, il voyait des jardins et des palais. Il ne restait de l'Aussersihl d'autrefois que l'ancien hospice de la vieillesse. L'auberge s'était agrandie, embellie, c'était un hôtel, avec une autre enseigne.

(La suite au prochain numéro.)

L. Monnet. — S. Cuénoud.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD ET DELISLE.